

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent quatre vingt deux
le vingt six novembre à 20 heures 30
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M Pierre LIS, Maire

Etaient présents : MM. LIS, FABER, BOUTET, LACHAUD, BOUCHET,
BUJARD, PAPEAU, COLLE, POUMAILLOUX, MAURELLET, BOISARD, GUICHAOUA,
BROTREAU, BERLAND, DUFEL, PELLETIER, Mme TACQUET, CASAL, TAP,
POUGET.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. MONTRON par M. BOUCHET
DUFOUR par M. LACHAUD
Melle FOUCHE par M. LIS
M. BOLLAN par M. BROTREAU

Absents : MM. VIAUD, TETARD, NAULIN

Monsieur PELLETIER

a été élu Secrétaire.

Par délibération en date du 4 décembre 1981 ont été
décidés les tarifs à appliquer pour l'année 1982.

Il vous est proposé de décider ceux pour l'année 1983
selon les propositions ci-après :

Ces propositions ont été présentées à l'Association
Sportive du Golf lors d'une réunion de coordination qui a eu lieu
le lundi 22 novembre 1982 et ont reçu l'accord du Président et
des membres présents.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'accord de l'Association Sportive du Golf en date du
22 novembre 1982,

DECIDE :

d'appliquer, conformément aux directives gouvernementales, à
compter du 1er janvier 1983, une majoration de 8 % aux tarifs
en vigueur en 1982.

Ces tarifs pour l'année 1983 sont annexés à la
présente délibération.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre, MM les Membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Pierre LIS

88.174/MCB
Objet
TARIFS GOLF 1983

DATE DE CONVOCATION

18 NOVEMBRE 1982

DATE D'AFFICHAGE

18 NOVEMBRE 1982

Nombre de conseillers en exercice 27
Nombre de présents 20
Nombre de votants 24

Pour : 24

CONTRE :

ABSTENTIONS

REÇU A LA SOUS-PRÉFECTURE
ROCHEFORT, LE

- 9 DEC. 1982

APPLICATION LOI N° 82213
du 2-3-1982



G O L F

TARIFS 1983

I - ABONNEMENTS

1982

1983

a) abonnement à l'année (du 01.01.83 au 31.12.83)		
- individuel	2.050	2.215 F
- ménage	3.075	3.320 F
b) abonnement hors saison (du 01.01.83 au 31.05.83 et du 01.10.83 au 31.12.83)		
- individuel	1.300	1.405 F
- ménage	1.950	2.105 F

Lorsque l'abonnement est pris par un nouveau adhérent après le mois d'août, le reste de l'année est décompté en deuxième de l'abonnement à l'année selon le nombre de mois restant.

II - TARIFS DES JOURNEES ET SEJOURS

a) <u>Hors saison</u>		
- green fee en semaine	50	55 F
- samedi, dimanche ou jours fériés	60	65 F
- greenfee week-end	100	110 F
- 1 semaine	230	250 F
- 1 semaine ménage		480 F
b) <u>saison (du 01.06.83 au 30.09.83)</u>		
- green-fee en semaine	60	65 F
- samedi, dimanche ou jours fériés	75	80 F
- green-fee week-end	120	130 F
- 1 semaine	300	325 F
- 1 semaine ménage		520 F
- 1 mois	850	920 F
- 1 mois ménage		1.420 F
c) <u>Practice</u>		
- hors saison	12	13 F
- saison		16 F

1/2 tarif sur l'ensemble pour les - 25 ans non titulaires du Brevet Sportif

.../...

III - SERVICES

a) casiers chariots	180	190 F
b) casiers vestiaires	120	130 F
c) 1 casier chariot + 1 casier vestiaire		300 F
d) emplacement pour chariot électrique	180	190 F

IV - LECONS

1/2 heure	50	55 F
1 série de 10 x 1/2 heure	450	485 F

V - MESURES SPECIFIQUES POUR LES DEBURANTS

a) <u>leçons collectives</u> la série de 10 leçons (exclusivement par groupe de 5 à 7 personnes hors saison et hors vacances scolaires)	200	215 F
b) <u>abonnement 1er essai</u> - 3 mois d'abonnement pouvant être pris hors saison avec prêt de matériel	400	400 F
c) <u>abonnement 1ère année débutants</u> - individuelle	1.025	1.110 F
- ménage	1.538	1.660 F
d) <u>initiation scolaire</u> avec fourniture du matériel		GRATUIT